

**PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 OCTOBRE 2011**

**SOMMAIRE**

**SOPAC - MODE DE GOUVERNANCE : APPROBATION PRÉALABLE DE L'ADOPTION PAR LE  
CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA FORMULE PRÉSIDENT DIRECTEUR GÉNÉRAL -  
FIXATION DE LA RÉMUNÉRATION MAXIMUM DU PDG ..... 4**

<i>Madame le Maire</i> .....	6
<i>Monsieur PAULMIER</i> .....	8
<i>Madame le Maire</i> .....	10
<i>Alain BAUDIN</i> .....	10
<i>Jérôme BALOGE</i> .....	11
<i>Alain PIVETEAU</i> .....	12
<i>Nicolas MARJAULT</i> .....	12
<i>Bernard JOURDAIN</i> .....	13
<i>Elisabeth BEAUVAIS</i> .....	14
<i>Jérôme BALOGE</i> .....	14
<i>Patrick DELAUNAY</i> .....	14
<i>Alain PIVETEAU</i> .....	15
<i>Madame le Maire</i> .....	15
<i>Alain BAUDIN</i> .....	15
<i>Christophe POIRIER</i> .....	15
<i>Amaury BREUILLE</i> .....	15
<i>Pascal DUFORESTEL</i> .....	15
<i>Madame le Maire</i> .....	15













souvent à la croisée des chemins entre l'économie sociale et l'économie traditionnelle, ces structures travaillent dans le sens de l'intérêt général, et elles répondent aux stratégies de développement, définie par les membres qui la composent, dont la collectivité. Leurs résultats sont directement réinvestis dans l'amélioration du service à leurs clients. Elles créent des emplois, et des emplois durables, ainsi, ce sont des établissements qui ne donnent pas la priorité à la création de valeur financière, ni à la rentabilité à court terme.

Par ailleurs, leurs centres de décisions et les emplois ne sont pas délocalisables.

Il existe aujourd'hui 1 073 EPL en activités dont près des deux tiers sont dirigés par des PDG. A Niort nous disposons de trois EPL : La SEMIE, la SEM des Halles et la SOPAC, pour laquelle vous avez décidé en mai dernier de transformer la gouvernance, de passer donc d'un directoire avec Conseil de surveillance, à un Conseil d'administration.

Le chiffre moyen d'une SEM est de 10 millions d'euros, contre 4,2 millions d'euros pour la SEMIE, 1,6 million d'€ pour la SOPAC.

Le nombre de salariés moyen est de 47 personnes, à comparer avec l'effectif de 6 personnes de la SEMIE, de 13 personnes à la SOPAC. On peut comparer aussi avec la SEMTAN qui compte 114 salariés, et SEOLIS qui en compte 335.

De nombreuses SEM sont multifonctions, d'ailleurs un certain nombre d'entre elles, comme à Orléans ou à Nantes, ont débuté leurs activités par la gestion du stationnement.

La situation niortaise de la SOPAC n'a donc rien d'exceptionnel, comme certains voudraient le faire croire. Elle est simplement le reflet d'une évolution dans la gestion publique qui se traduit partout sur le territoire national.

La DSP que nous avons donc lancée, permet à la collectivité de fixer un cahier des charges, et la SOPAC transformée aura toutes capacités à répondre à ces défis, et au delà de répondre le cas échéant à d'autres, si elle le souhaite.

La délibération de ce soir s'inscrit pleinement dans cet enjeu. C'est un choix politique, partagé par l'ensemble des partenaires publics et acteurs locaux actionnaires de la SOPAC. Dans cet esprit, je continue, et la Majorité avec moi, de souhaiter que Pascal DUFORESTEL, qui a les compétences reconnues dans le domaine d'action que souhaite investir la SEM, se porte candidat au poste de Président Directeur Général de la SOPAC. Bien entendu, ce sera au Conseil d'administration de celle-ci de décider de la pertinence de sa candidature, et de la rémunération afférente en fonction du travail à accomplir.

Je rappelle par ailleurs aux membres du Conseil municipal siégeant au Conseil d'administration de la SOPAC, de bien vouloir ne pas participer au débat, ni voter la délibération, de manière à ne pas entacher d'irrégularité la délibération proposée, en raison de la nature de celle-ci.

Je vous remercie, et je donne la parole à Monsieur le Directeur Général des Services, pour quelques éléments d'appréciation complémentaires.

Les membres du Conseil municipal qui siègent au Conseil d'administration de la SOPAC sont : Monsieur Pascal DUFORESTEL, Monsieur Amaury BREUILLE, Madame Delphine PAGE, Monsieur Christophe POIRIER et Madame Sylvette RIMBAUD. Je vous remercie.

### **Monsieur PAULMIER**

Mesdames et Messieurs, je vous propose quelques éléments d'appréciation sur la délibération qui est à l'ordre du jour du Conseil municipal ce soir, en ce qui concerne les changements de gouvernance et la stratégie de développement de la SOPAC/SOSPACE.

Premier point : un rappel sur le statut juridique particulier des SEM. Ce sont des sociétés anonymes qui sont comme toutes les sociétés anonymes soumises au code du commerce, ce sont aussi des sociétés à capital majoritairement détenu par le secteur public, en particulier les collectivités locales et à ce titre, elles sont soumises à d'autres règles spécifiques, d'autres textes spécifiques.

A ce titre, des règles spéciales sont inscrites au code général des collectivités locales qui imposent notamment aux élus qui siègent dans ces assemblés de sociétés anonymes, de devoir préalablement





Revenons quelques instants sur l'actionnariat de la SOPAC qui contient des atouts à mobiliser pour le projet de territoire. La SOPAC a un capital social de 3 500 000 € un peu plus élevé que la moyenne nationale cette fois, détenu à hauteur de 70% par la Ville, les autres actionnaires détiennent 1 million d'€ soit environ 30%. Mais il a été fait le choix que ces actionnaires détiennent 6 voix sur 11 au Conseil de surveillance sortant, et ce sera la même formule dans le Conseil d'administration. La Ville détient 5 sièges.

Sont présents au capital des acteurs publics comme la CAN et la CCI, des acteurs mutualistes majeurs comme la MACIF et la MAIF, des établissements financiers, Caisse d'Epargne, Crédit Agricole, Crédit Mutuel, Banque Populaire, et d'autres acteurs privés, à signaler en particulier le centre Leclerc : la société Trente Ormeaux.

On a donc à ce jour un calendrier de processus de transformation qui est à l'œuvre, avec des réflexions qui ont été ouvertes depuis l'année 2000, du côté de la SEM d'une part et puis du côté de la Ville avec le lancement de la délégation de service public de L'Acclameur, une réflexion qui a été ouverte y compris avec la fédération des SEM, l'étude par la SOPAC des différents exemples des SEM que j'ai cités tout à l'heure, et puis une délibération importante qui a été votée au Conseil municipal le 9 mai 2011 qui proposait l'élargissement de l'objet social de la SEM, et du côté des instances de la SEM, une délibération du Conseil de surveillance de la SOPAC le 13 mai prise à l'unanimité, une délibération de l'assemblée générale extraordinaire de la SOPAC le 24 juin prise également à l'unanimité.

La procédure n'est pas terminée, il reste de nombreuses étapes, en particulier fin octobre une première réunion du Conseil d'administration de la SOPAC, en remplacement de son Conseil de surveillance, qui procédera à l'élection du Président, qui prendra la décision de la formule Président Directeur Général ou Président d'un côté, Directeur Général de l'autre, qui se prononcera également sur la modification du nom, et qui pourra convoquer une assemblée générale extraordinaire des actionnaires.

En décembre 2011, la SEM sera invitée à apporter à la Ville une réponse approfondie sur le projet de délégation de service public pour L'Acclameur, et l'attribution de la délégation de service public se fera au Conseil municipal si possible en juin 2012. A ce moment là, et à ce moment là seulement, il faudra que la SEM soit en mesure de mettre en œuvre très rapidement un véritable projet d'entreprise publique locale, afin de répondre à l'ensemble des exigences qu'elle aura décidé d'honorer vis-à-vis de la Ville.

### Madame le Maire

Je vous remercie. Je crois qu'il était utile, à la fois pour nous tous et pour les spectateurs de savoir exactement ce qu'était une SEM, et voir comment le fonctionnement et le contrôle en étaient régis. Avant de passer à la délibération proprement dite, je vais demander si certains souhaitent prendre la parole.

### Alain BAUDIN

Madame le Maire, Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux.

En préambule à mon intervention, après votre exposé et celui du Directeur Général des Services, je tiens à préciser que notre groupe a toujours été favorable aux SEM.

Même si à Niort jusqu'à aujourd'hui c'était un Conseil de surveillance et à directoire. Nous n'avons pas contesté le changement de gouvernance avec un PDG.

Je pense et ça a été dit, les SEM pèsent dans l'économie. Ça a été rappelé à l'instant, il y a des acteurs locaux qui participent au capital de nos SEM.

Mais pour revenir à la convocation de ce soir, je crois que nous aurions pu éviter les dépenses d'un Conseil municipal, si la délibération relative à la gouvernance de la SEM nous avait été présentée différemment le 19 septembre dernier.







[RETOUR SOMMAIRE](#)

**Elisabeth BEAUVAIS**

Madame le Maire, nous vous remercions du cours magistral que nous venons d'avoir, et je trouve que la pièce de théâtre que vous êtes en train de jouer a été parfaitement répétée par tous les acteurs de votre majorité, à entendre la prestation de Nicolas MARJAULT, je pense qu'une telle répétition montre bien qu'il y avait un problème et que, nous le répétons une fois de plus, nous avons été dans la légalité, d'ailleurs c'est pour cela que vous nous avez re-convoqués, même si vous vous en êtes aperçue avant ce que la Préfecture vous ait écrit, c'est pour ça que vous avez re-convoqué ce Conseil municipal ce soir.

Donc si vraiment vous étiez tout blanc, si j'ose dire, pourquoi se réunir ce soir, il y a vraisemblablement eu quelque chose qui a nécessité que vous re-convoquiez le Conseil ce soir.

Alors nous, nous sommes dans notre droit, nous ne faisons pas la morale comme on vient de nous la faire, comme si vous étiez vraiment tout blanc, que vous n'avez rien à vous reprocher.

Je voudrais revenir sur deux points qui nous ont particulièrement heurtés. Nous n'avons jamais mis en doute la probité du personnel administratif, et si nous avons demandé les bandes d'enregistrement, d'ailleurs vous avez refusé, ce n'était pas pour mettre en doute le compte-rendu du personnel administratif. Jamais nous n'avons mis en doute la probité des administratifs. Nous étions dans notre bon droit, vous avez refusé de nous communiquer ces bandes, ceci montre bien alors que ce soir vous avez nommé ceux qui ne devaient pas participer au vote, il aurait fallu le faire la première fois, et ça aurait été beaucoup plus clair pour tout le monde, il n'y aurait pas eu ces doutes qui ont engendré cette remise en cause de la légalité de cette délibération.

**Jérôme BALOGÉ**

Beaucoup de choses ont été dites, ce Conseil municipal en rajoute à peine et je n'ai pas envie d'en rajouter à mon tour, mais ce qui me frappe et ce qui m'étonne vraiment, c'est que depuis le début de ce dossier vous êtes dans le déni. Encore une fois, on vous a alertés tellement de fois, et on est dans le déni total, et là encore en entendant mes collègues de la Majorité, je mesure encore ce déni.

Franchement, cette illégalité est de forme mais elle est énorme, nous sommes restés sur un terrain strictement politique mais je vous invite quand même à mesurer l'erreur que ça représente et la Préfecture a fait droit à notre demande parce que nous sommes restés sur ce terrain politique, mais n'allez pas réduire la portée de cette faute qui est non seulement contraire à la loi, et aussi contraire à beaucoup d'autres choses, ce qui en fait également une faute politique, là-dessus j'aimerais que les choses soient claires parce que l'Opposition comme l'a rappelé ma collègue, est dans son droit, elle a fait son travail, elle l'a bien fait et en plus on lui a dit qu'elle avait raison. Maintenant on est là ce soir pour récupérer cette erreur, on est là uniquement en raison de votre faute, nous repassons cette délibération et nous allons peut-être tout à l'heure passer au vote.

**Patrick DELAUNAY**

Je vois que nous surfons encore sur une vague de propos agressifs, voir nauséabonds de la part de l'opposition de droite, je tiens à bien souligner l'opposition de droite et la politique n'en sort pas grandie, donc on est passé au dernier Conseil de l'anormal à l'immoral, de l'immoral à l'illégal, comme un cadavre exquis de petites factures, et maintenant encore en lançant ces mots, vous avez jeté le doute. Faute de vérité on crée la rumeur, là je reprends des mots de ce soir, illégalité, système, déni, il doit y avoir quelque chose, la faute énorme, cette faute judéo-chrétienne qui nous tombe dessus c'est pernicieux et c'est bien peu morale. Excusez-moi.

Pour notre groupe en tous cas pas de doute, le fond est légal, les fonctionnaires de la Ville sont honnêtes, je soutiens la candidature de Pascal DUFORESTEL, qui est la plus adaptée, la moins coûteuse pour les deniers publics, donc morale. Que cherchez vous ? Peut être faire le show, mais je ne vous demande qu'une chose, de patienter, l'Acclameur n'est pas encore ouvert.

**Alain PIVETEAU**

Juste deux remarques, puisqu'on ne peut pas laisser passer des propos qui laissent à penser qu'il y a, je cite, une énormité, l'illégalité est énorme. Il faut savoir que la justesse juridique d'un acte administratif de ce type là est extrêmement compliquée, mais c'est vrai pour tous les actes, un exemple, la prise de parole, vous vous offusquez du fait qu'on n'ait pas anticipé, qu'il ne fallait pas avoir de prises de paroles. Savez vous par exemple que c'est une jurisprudence qui active le fait de pouvoir parler ou pas parler. Ça veut dire quoi ? Ce n'est pas noir ou blanc, rien que sur cette prise de parole, pourquoi ce soir on prend cette précaution, parce que vous avez volontairement décidé de faire du bruit, mais moi je vais vous dire, je le regrette, il y a une faute de forme, vous entendez bien, est ce que vous allez reconnaître oui ou non, que la proposition est la même, et si oui, et si vous pensez qu'il y a une illégalité énorme, dites ce soir que cette délibération est illégale, on vous écoute, c'est pourtant la même, alors expliquez ça aux Niortais, pourquoi ne pas s'opposer simplement sur le fond, alors dernière chose, nous ne parlons pas, il y a un malaise, nous nous exprimons, il y a du théâtre, alors là ça nous laisse un espace politique extrêmement restreint.

**Madame le Maire**

Je vous remercie. D'autres prises de position ? Et bien nous allons passer à la délibération, il vous est demandé à travers cette délibération, au vu d'un certain nombre d'articles du code du commerce, du code général des collectivités territoriales, je pense que vous l'avez lue cette délibération, au vu des délibérations du Conseil municipal du 9 mai 2011, de l'assemblée générale extraordinaire de la SOPAC du 24 juin, considérant aussi que la délibération adoptée par le Conseil municipal devra être abrogée, je vous demande d'adopter la délibération que vous avez reçue et qui a donné lieu au débat que je viens de mener ce soir.

**Alain BAUDIN**

Je voulais simplement dire que dans la mesure où j'ai le pouvoir de Sylvette RIMBAUD qui est par ailleurs administrateur de la SOPAC, je ne prendrai pas part au vote.

**Christophe POIRIER**

Bien que vous l'ayez dit Madame le Maire dans votre propos liminaire et puisqu'il faut s'entourer de toutes les précautions, je dis très distinctement dans le micro que je ne prendrai pas part au vote ce soir.

**Amaury BREUILLE**

Madame le Maire, étant administrateur de la SOPAC, je ne prendrai pas part au vote.

**Pascal DUFORESTEL**

Etant également administrateur de la SOPAC, je ne prendrai pas part au vote.

**Madame le Maire**

Je ne vais pas revenir sur les propos qui ont été tenus pendant ce débat, simplement la morale des uns est quelquefois étonnante, celle des autres peut l'être aussi, ce que je peux affirmer aujourd'hui, c'est que dans cette enceinte la morale et l'honnêteté me semble-t-il, je le crois, sont partagées pour tout le monde et par tous, je pense que le débat de fond sur lequel vous n'avez pas répondu d'ailleurs, puisque le débat de fond sur la gestion de l'Acclameur n'a fait l'objet d'aucune remarque de la part de l'opposition de droite, par contre vous ne manquez pas d'esprit en voulant parler d'autres problèmes

de fond que sont des indemnités, ou le cumul des mandats, ce n'est pas l'objet de cette délibération. Et simplement je voudrais vous dire, Madame BEAUVAIS, et j'en terminerai par là, que vous n'étiez pas au dernier Conseil municipal et vos amis ont quitté la salle, ce qui nous a empêché de pouvoir discuter convenablement.

Enfin, j'attends que vous déclariez cette délibération illégale, et on verra ce qui se passera. Je vous remercie.

PROCES-VERBAL